Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28 — TELEPHONE

POUR LES MACONS

Ce n'est pas le premier appel que nous adressons à la population roubaisienne en faveur de cette intéressante corporation. Nous eûmes l'honneur et le plaisir de soutenir, en juin 1906, les justes revendications des maçons et il nous fut donné d'applaudir au succès de leur mouvement.

On leur accordait quarante-deux centimes avec promesse de toucher quarante-cinq centimes le 1er janvier 1907 et cinquante centimes un an après. Les manœuvres bénéficiaient d'une augmentation semblable.

Or, les patrons, grands prometteurs, ne sont pas excellents payeurs. Les maçons, qui escomptaient leurs cinq centimes d'augmentation comme étrennes, en 1908, attendaient encore sous l'orme le modeste rond annoncé, lorsqu'ils se mirent en grève.

Et voilà déjà un bon mois que cela dure, et voilà déjà un long mois que les ouvriers et le syndicat ouvrier acceptent tous les moyens d'entente, alors que les patrons et le syndicat patronal refusent de les suivre sur les terrains où, après une simple proposition du juge de paix, les travailleurs les ont par deux fois précédés.

Il est facile de comprendre les motifs qui poussent messieurs les entrepreneurs à ne pas accepter l'arbitrage, ils sont engagés par écrit, et s'entendraient condamner à faire honneur à leur signature. Ce serait l'abomination de la désolation ; ce serait la fin des bons gros rabais qui permettent d'être déclaré adjudicataire de grands et productifs travaux.

Payer des ouvriers le prix convenable, c'est le bouleversement de toutes les règles en usage jusqu'alors ! Tenir une promesse faite, même par écrit, à la classe ouvrière, c'est le dernier mot du gâtisme !

Pour mâter les malheureux qui demandent tout juste de quoi vivre, les entrepreneurs, bons Français, excellents patriotes, ardents démocrates, pères des « ouvris », tout comme M. Motte, s'en furent en Belgique faire un petit voyage de racolage.

Ils en revinrent enchantés, étant arrivés à trouver une cinquantaine de pauvres hères, prêts à travailler pour un morceau de pain.

Le lendemain, ils priaient la presse jaune d'insérer la note suivante :

« Pour répondre au désir exprimé par plusieurs de leurs ouvriers, les entrepreneurs de maçonnerie de Roubaix informent les ouvriers maçons que leurs chantiers seront rouverts à partir de lundi prochain 1er juin ».

Le syndicat des maçons répondait par l'ordre du jour suivant :

« La corporation des ouvriers maçons, réunis en assemblée générale extraordinaire, le samedi 30 mai, à sept heures et demie, en son local, rue Decrême, 162, après avoir entendu plusieurs camarades dans leurs explications concernant la reprise du travail annoncée par les entrepreneurs de maçonnerie, vote la continuation de la grève générale au nombre de 532 contre 2 et lève la séance aux cris de : Vive la grève générale ! Vive le Syndicat ! »

Roubaisiens ! les ouvriers maçons de votre ville, des communes avoisinantes et même de Belgique ont eu conscience de leur devoir. Pas un ne s'est présenté à la porte des chantiers, aucun n'eut le triste courage de prendre la place d'un gréviste.

Les cinquante Belges, embauchés lors du voyage patronal, apprirent, au moment de *passer la frontière*, ce qui se trafiquait à Roubaix et comprirent l'acte infâme qu'on voulait leur faire commettre.

Nous ne mangeons pas de ce pain-là, s'écrièrent-ils et, rebroussant chemin, ils reprirent, le ventre vide peut-être, mais la conscience satisfaite, le chemin de leur village.

Voilà ce qu'ont fait les ouvriers. Voyons, maintenant, ce que comptent faire les capitalistes.

Déjà des gendarmes ont été appelés à la rescousse ; on en fera venir d'autres encore, s'il le faut.

La police est sur pied, non pour arrêter les voleurs, non pour rechercher les assassins, mais pour mettre les menottes aux grévistes, s'ils osent manifester, même pacifiquement.

Un de ces jours on dégarnira la frontière; on fera appel aux douaniers pour sauver les patrons de Roubaix, pour les exempter de donner à leurs ouvriers le supplément de cinq centimes qu'ils réclament, parce qu'on le leur doit.

Déjà, on a menacé le comité de la grève de traiter ses membres comme on traite les démocrates en Russie.

Répondez, en vous solidarisant avec les maçons en grève ; répondez en les aidant à soutenir la lutte et criez bien haut à tous les exploiteurs :

« Ce n'est pas par des charges, ce n'est pas par des arrestations, ce n'est pas par des jours de prison que vous résoudrez la question sociale » R. L.

CONFERENCE EN FLAMAND

Vendredi 5 juin, à sept heures et demie du soir, au local « La Paix », grande réunion publique avec le concours de l'ex-rempailleur de chaises DEBUNNE, de Menin, seul député socialiste de la Flandre Occidentale.

Ordre du jour : Résultat de l'élection du 24 mai dernier en Belgique ; l'acceptation du Congo par la Belgique.

Si le temps le lui permet, le citoyen Debunne parlera aussi en français.

Avis Officiel. — Communiants-communiantes. Tous les parents économes achètent aux Galeries Lilloises tout ce qui leur est nécessaire.

LES FETES DU TRICHON

Le comité serait reconnaissant aux personnes qui ont pris des vues du cortège ou des photographies des chars ou groupes, de bien vouloir en envoyer un exemplaire à M. Kerkhove, secrétaire du comité, 30, rue des Fleurs. Des récompenses seront décernées aux personnes ayant fourni les meilleures épreuves.

La distribution des prix accordés aux enfants ayant pris part au Bal enfantin et au Concours de Diabolo, aura lieu dimanche prochain 7 juin, à dix heures du matin, à l'Académie de Boxe, salle Desruelles, 47, rue Saint-Georges.

La distribution des prix pour les courses pédestres et cyclistes et pour le Combat de coqs hommes, aura lieu dimanche 7 juin à onze heures, à la Salle d'Armes, 5, rue du Grand-Chemin.

Pour le concours de décoration, les récompenses seront décernées ultérieurement, le classement n'étant pas encore terminé.

Les enfants qui ont porté des lanternes à la retraite aux flambeaux du samedi soir, sont priés d'aller dimanche prochain, à neuf heures et demie, salle Desruelles, 47, rue Saint-Georges, toucher leur gratification.

Le comité prie ses fournisseurs de bien vouloir envoyer leurs factures au trésorier avant samedi.

Le produit des quêtes faites pendant le cortège cavalcade, s'est monté à 460 fr. 96.

Le comité des fêtes du Trichon remercie toutes les personnes qui ont bien voulu l'aider dans ses entreprises ; il est heureux d'avoir pu faire le bien tout en procurant des réjouissances à son quartier.

Réclame monstre aux Galeries Lilloises (Pentecôte) : Mercredi 10, Jeudi 11 Juin, belle prime aux acheteurs d'au moins 15 fr. 50.

Les Grèves

CHEZ MOTTE-BOSSUT

En réponse à l'avis patronal publié dans le « Journal de Roubaix », les ouvriers viennent d'envoyer à M. Motte-Bossut la lettre suivante :

Roubaix, le 3 juin 1908.

Monsieur Motte-Bossut,

Nous venons de prendre connaissance dans le « Journal de Roubaix » de l'avis que vous avez fait placarder dans l'établissement.

Nous prenons acte de la déclaration que vous faites de ne pas faire de victimes et de votre promesse de nous accorder une augmentation de salaire. Mais nous vous ferons remarquer que, jusqu'à présent, vous avez refusé de nous dire à combien se monterait cette augmentation.

Nous vous demandons donc de nous faire connaître vos intentions à ce sujet. Quant à nous, nous vous rappellerons que nous vous demandons un salaire de 3 fr. 50.

Accordez-le nous immédiatement, et nous prenons l'engagement de reprendre le travail aussitôt.

Agréez, etc.

Vos ouvriers soigneurs.

La grève des maçons

La journée d'hier a été des plus calmes; pas de sorties en ville, mais, aussi, pas de rentrées dans les chantiers. M. Delteil, commissaire de police a interrogé plusieurs membres du Comité de la grève. Tous déclarent ne pas connaître les gens qui se sont livrés à des déprédations et ont frappé les fumistes.

L'opinion générale est que ce ne sont pas des maçons.

UNE ARRESTATION

Mercredi à 4 heures du matin, les agents Willaumez et Dubus, accompagnés de l'agent Blondel de Tourcoing, ont mis en état d'arrestation à son logement le nommé Jules Chattelain, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 18, *inculpé de coups et blessures et* d'entraves à la liberté du travail faits commis à Tourcoing.

IL Y A UN BLESSE

Il y a eu un blessé rue du Luxembourg au cours de l'incursion de lundi. C'est un aide *fumiste Albert Dhondt; 18 ans, demeurant* rue Blanchemaille.

Nous répudions absolument de pareilles violences, mais continuons à croire que ce ne sont pas des maçons qui s'y sont livrés.

L'ARBITRAGE

On nous apprend au dernier moment que les deux parties auraient accepté l'arbitrage.

M. de eRnty les a convoquées pour aujourd'hui dans son cabinet.

LES ENFANTS A LA MER

Parmi les 46 élèves envoyées au bord de la mer, trois l'ont été grâce à l'œuvre du Petit Sou, organisée par les élèves du collège de jeunes filles.

PAUVRE FOLLE

Hier matin, vers huit heures et demie, une femme d'une cinquantaine d'années se promenait l'air affairé, les yeux hagards dans la Grande-Rue, entrant dans tous les estaminets et ayant l'air de chercher quelque chose.

C'est ici, disait-elle, c'est ici que se trouve mon argent.

On ne tarda pas à s'apercevoir qu'on avait affaire à une déséquilibrée. La police, prévenue, vint prendre la malheureuse qui se trouvait cour Holbecq, gardée dans une maison où on l'amusait en attendant les agents.

Au poste, on constata que la pauvre folle s'appelait Sylvie Gabiot, veuve Jean Vervacke, âgée de 51 ans, originaire de Frelinghien. Elle se trouvait depuis quelque temps sans domicile fixe.

On l'a fait transporter à l'Hôtel-Dieu, où elle fut, dès son arrivée, placée en observation.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

INDEX PIQUE. — Chez MM. Raymond Lefebvre et Cie, Mme Marie Collewaert, 36 ans, soigneuse, rue de Wasquehal, cour Saint-Joseph, 5, a été piquée à l'index gauche par un peigne de bobinoir.

15 jours de repos.

UNE ENTORSE. — Chez MM. Dubois et Dazin, M. Léonard Coupé, 25 ans, homme de ville, rue Chevreul, à Croix, s'est fait une entorse du genou droit, en enlevant des pièces.

15 jours de repos.

EXPLOSION D'UNE MARMITE

Un accident qui aurait pu avoir de très graves conséquences, s'est produit hier matin à la Brasserie Saint-Amand.

Il était 6 h. 45 exactement lorsque les habitants de la rue Copernic furent mis en émoi par une détonation suivie de la chute, au milieu de la chaussée, de plusieurs pannes du toit de la brasserie.

On sut bientôt ce qui avait occasionné ce bruit et cette pluie de tuiles. Le couvercle d'une marmite ayant sauté, la pression étant trop forte, alla heurter la toiture et fit voltiger les pannes qui tombèrent dans la rue.

Il n'y a heureusement aucun accident de personne. Les dégâts qui s'élèvent à 700 francs, sont couverts par une assurance.

L'AMOUR DE LA FRANCE

La police a mis en état d'arrestation, hier, rue de l'Epeule, pour infraction à un arrêté d'expulsion, Louis Béghin, âgé de 28 ans, manœuvre, demeurant rue du Brondeloire, cour Piat, 7.

Voici la façon dont fut opérée cette arrestation. Louis Béghin, qui n'avait pas revu Roubaix depuis son expulsion, se promenait dans l'Epeule, lorsqu'il rencontra un copain.

Viens prendre un verre, dit-il.

— Il ne faut jamais empêcher la vente, répondit l'autre en pénétrant à l'estaminet du Moulin Bleu.

Deux chopes furent commandées et bues, puis vint le fameux quart d'heure de Rabelais.

— Je n'ai pas le sou, déclara à ce moment Béghin.

La patronne appela un agent qui conduisit les deux hommes au poste. C'est là qu'on s'aperçut que Louis Béghin était expulsé.

EN PORTANT UN PANIER

Chez Roussel père et fils, rue des Arts, Amédée De Buisne, âgé de 32 ans, a fait une chute dans l'atelier en portant un panier. Transporté à son domicile, il a reçu les soins du docteur Delattre, qui a relevé une entorse du talon gauche et prescrit trois semaines de repos.

CHUTE GRAVE

Un manœuvre de chez M. Henri Cour..., entrepreneur, Grande-Rue, 347, M. ... Walkens, 23 ans, demeurant rue des Dra..., à Wattrelos, qui était occupé dans une construction de la rue du Pays, s'est fait une violente contusion du genou droit avec hydarthrose considérable en tombant.

M. le docteur Vanlaer, qui lui a donné des soins, a déclaré ne pouvoir apprécier les suites de cet accident que dans trois semaines.

SOUS UNE PLAQUE DE CHAUDIERE

M. Yvo Vandeputte, 40 ans, demeurant rue de la Chapelle-Carrette, 44, chef de matériel chez M. Wibaux-Florin, fabricant, rue Nouvelle, était occupé à porter une plaque de chaudière d'un poids assez lourd quand, à la suite d'un choc contre un métier, la pièce lui échappa des mains et lui tomba sur le pied gauche.

Le docteur Dispa, qui lui a donné des soins a dû pratiquer l'amputation de la phalange des premier et deuxième orteils. Le praticien a prescrit un repos de cinq semaines.

Je ne fume que le NIL

MAIN MUTILEE

Un corroyeur de la Société Anonyme de Fontenoy, M. Henri Delmotte, 26 ans, demeurant rue Larochefoucauld, 25, a eu la main droite entraînée par la fourche de la clanche en plaçant une courroie sur la poulie.

M. le docteur Bantigny a constaté une plaie contuse de la main droite (partie externe) s'étendant jusqu'à l'auriculaire, une contusion de l'avant-bras droit et du front. Le praticien a prescrit quinze jours de repos, sauf complications.

ECOLE DE NATATION

Les offres en vue de l'exploitation des buvettes et restaurant de l'Ecole de natation, pendant la saison des bains de l'année 1908, seront reçues jusqu'au samedi 6 juin courant inclusivement à midi précis.

Le cahier des charges réglant les conditions de cette exploitation est visible au Bureau de la Comptabilité de la Mairie.

SAVON DU CONGO Bancheur du Teit. Victor VAISSIER

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LES XXXX. — *Les XXXX* donneront aujourd'hui, à 8 h. 1/2 du soir, une audition publique des chœurs qui seront exécutés à Calais, dimanche prochain.

MOUVEMENT SOCIAL

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS MÉTALLURGISTES ET MECANICIENS DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — Vendredi 5 juin 1908, à huit heures et demie précises du soir, au siège du syndicat, *Au Plat d'Or*, 9, Grande Place, Roubaix, réunion de la commission administrative. Ordre du jour : 1. Question du délai-congé. — Deuxième congrès de la C. G. T. (communication et proposition de la Fédération nationale. — 3. Assemblée générale tribestrielle du 28 juin. — Communications.

Vendredi 12 juin 1908, à huit heures précises du soir, chez M. Félix Van Laeken, 6, rue de France, réunion de la commission de contrôle. Ordre du jour : Etat financier du mois de mai. Avis. — Les camarades syndiqués sans travail sont priés d'envoyer leurs noms et adresse aux secrétaires. Très important.

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT. — Le comité de l'association des anciens élèves de l'Institut Sévigné de Roubaix informe ses membres qu'une excursion aura lieu le dimanche 21 juin à Bruges et Blankenberghe. Réunion à six heures moins un quart du matin, à la gare de Roubaix. Le retour aura lieu vers dix heures du soir.

Le prix fixé est de 5 fr. 50 pour les membres de l'Association et 7 francs pour les personnes étrangères à l'Association.

Les adhésions sont reçues jusqu'au 10 juin, chez Mlles Lenne, présidente, 172, rue Inkermann; Squivée, vice-présidente, 8, rue des Fossés ; Leveugle, trésorière, 86, rue d'Italie.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 3, rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche. 591

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 3 juin 1908

Naissances. — Zélia Dorchies, sentier du Mont-à-Leux. — Flore Merck, rue de la Barbe d'Or, cour Wagnor, 9. — Georges Prouvost, rue de Lille, 18. — Emile François, rue de la Vigne, cour Leroy, 12. — Yvonne Mercier, rue des Arts, 18. — François Debal, rue des Longues-Haies, cour Desrumaux, 8. — Georges Caulier, rue de la Gare, 124.

Décès. — Pierre Maghin, 55 ans, mécanicien, place Chaptal. — Marie Fourmentraux, 1 an, rue du Grand Chemin, cour Dewailly, 1.

LE MEILLEUR SUCRE BLANC EST LE
Sucre Béghin

CROIX

VOLS. — Un vol de chaussettes a été commis au préjudice de M. Lévêque, instituteur rue Kléber.

Les auteurs de ce larcin sont les nommés Doglmont René, 11 ans, et Degraève, du même âge.

— Des malfaiteurs se sont introduits dans la nuit de samedi dimanche dans l'usine des cables électriques, rue des Ogiers.

Ils ont enlevé 100 mètres de cable de fils de cuivre étamé (de 37 fils) du poids de 66 kilos, valeur 200 fr.; ils ont escaladé un mur et fracturé deux portes.

— Plainte a été portée par M. Gilmans Ferdinand, chauffeur, rue de Lille, 60, contre le nommé Christiam Jules-Nicolas, débardeur, rue de Wasquehal, 9, qui lui avait emprunté un vélo. Cette machine fut vendue par Christiaen à Hector Walmacq, cabaretier à Wasquehal.

PARTI SOCIALISTE « GROUPE L'UNITE ». — Les adhérents au groupe « l'Unité », sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu chez le citoyen Wittebolle, rue Charles-Quint, vendredi 5 juin prochain, à 8 heures du soir.

Ordre du jour: Règlement des comptes. — Très important.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Lenglet Charles, ajusteur, usine Seynave Dubocage, a fait une chute en portant des tubes. Hématocel intra articulaire.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Deldalle Aurore, née le 30 mai, rue de Metz, 43. — Broutin Léontine, née le 1er juin, rue du Progrès.

Décès. — Boudry Edmond, 4 mois, décédé le premier juin, rue de la Ruelle.

LEERS

Ligne Lille-Leers

La Société l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, afin de satisfaire aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées, met en vigueur à partir du mercredi 3 juin, un nouveau tarif entre Lille-Fives-Hellemmes et Flers, à titre d'essai.

Entre Lille-gare et La Chapelle d'Eloques 0,10 au lieu de 0,15 ; Entre Lille-gare et Hellemmes, 0,15, au lieu de 0,20 : entre Lille gare et Flers, 0,20 au lieu de 0,25.

LA FRAUDE. — Le sous-brigadier des douanes Clément Gauchet et le préposé Arthur Acket, ont arrêté à Leers, les nommés *Clémence Desrousseaux, 44 ans, journalière*, demeurant à Roubaix, rue Dampierre, cour Jonville, 3 ; Marie Delsalle, 22 ans, journalière, demeurant à Roubaix, rue Dampierre, 25, et Jules Carliez, 17 ans, rattacheur, demeurant à Roubaix, rue de la Balance, 7, estaminet Colpart.

Ils étaient porteurs de 6 k. 500 de café d'une valeur de 19 fr. 50.

WATTRELOS

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes Marie Laurent et Jean Largounez, ont arrêté hier, vers une heure et demie, au pavé des Ballons, la nommée Louise Vraux, 30 ans, ménagère, demeurant à Roubaix, rue de Tourcoing, cour Mathon, 17, qui était porteuse de café vert et torréfié pour une valeur de 6 fr. 60.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS. — Les allocations du mois de mai seront payées à la recette municipale aujord'hui jeudi pour les titulaires dont les noms commencent par les lettres A à L, et vendredi, pour tous les autres titulaires.

Les intéressés pourront se présenter aux mêmes dates à l'économat de l'Hospice, 5, rue du Bureau pour retirer leur bon de paiement.

Les personnes dont les demandes ont été acceptées par le conseil municipal le 24 mai, toucheront leur pension au commencement de juillet seulement, pour les allocations des mois de mai et juin.

CONTRAVENTION. — Les gendarmes de Wattrelos ont dressé une double contravention à Florent Nollet, domestique, demeurant rue Charles-Quint, pour avoir laissé divaguer son chien sans collier.

Un noyé

Le nommé Joseph Vermeulen était disparu de son domicile depuis lundi matin et on se perdait en conjectures sur cette disparition.

M. Buchard, commissaire de police de Wattrelos a reçu hier un télégramme de Mons-en-Barœul, disant qu'on avait retiré du canal le corps d'un homme répondant au signalement de Vermeulen.

La famille de ce dernier a été avertie. Le frère de Vermeulen est parti à Mons-en-Barœul pour s'assurer si c'était bien le corps de son frère Joseph.

UN COUP DE BEQUILLE. — Hier après-midi, vers 3 heures, Albert Leroux, demeurant hameau de la Houzarde, rentrait à l'estaminet de Mme veuve Deldalle, rue du Bureau, 19, et réclamait une chope.

Comme il était en état d'ivresse, la tenancière de l'établissement refusa de lui servir la consommation demandée et voulut le faire sortir. Leroux refusa. Pendant qu'ils discutaient, la cousine de Mme Deldalle, Mme Depelchin, cabaretière même rue, au numéro 23, arriva.

Les deux femmes parvinrent à mettre le pochard à la porte, mais une fois dans la rue, *Leroux, qui est estropié, porta un violent coup de* béquille à Mme Depelchin. Celle-ci, qui porte une plaie assez étendue au cuir chevelu, a porté plainte à M. Buchard, commissaire de police.

VOL DE CANES. — Lundi, vers 6 heures du soir, Edouard Bultinque, qui était accompagné d'un autre rôdeur de frontière, a été vu par M. Henri Lepers, cultivateur, rue du Sapin-Vert, au moment où il venait de lui voler trois superbes canes. Bultinque ayant caché les bêtes sous son veston prit la fuite.

Le cultivateur poursuivit les voleurs, mais sans parvenir à les rejoindre.

Plainte a été déposée à la gendarmerie

VACCINATIONS ET REVACCINATIONS. — La troisième séance de vaccinations aura lieu aujourd'hui jeudi 4 juin, de trois à quatre heures.

Sont soumis à la vaccination obligatoire, les enfants âgés de trois mois à un an ; les enfants nés en 1908 et les personnes nés en 1888.

ETAT-CIVIL du 3 juin 1908. — *Naissance.* — Maurice Sailly, rue des Mazures, 12.

Décès. — Marie Mazure, 28 ans, *tisserande, rue* du Trou de Fouan. — Alphonse Lepers, 60 ans, tisserand, rue Vallon, 17.

Du 2 juin 1908. — *Naissances.* — Arsène Bailly Caserne du Sapin-Vert .— Marthe Florn, rue du Sapin-Vert, 10. — Jules Canivet, rue Faidherbe. — Laurent Vlièghe, Vieille Place. — Malvina Sleux, rue Nadaud, 8. — Germaine Nutte, Houzarde, maisons Callens.

Décès. — Jules Joseph Alard, 68 ans, apprêteur, rue du Trou de Fouan — Noële Dubus, 5 mois, rue de Thionville. — Jules Codron, 11 mois, rue du Beck, 33. — Florentine Lemain, 64 ans, rue de Flers, 35.

LANNOY

PETITE AFFAIRE DE MŒURS. — Un gosse de 14 ans, surpris dans un champ en conversation du dernier intime avec une jeune fille de 13 ans. Ce n'est pas la chose banale. C'est dans notre commune que cela vient d'arriver et l'affaire qui ne saurait se terminer par un mariage, vu l'âge des *deux amants, risque fort de finir devant le tri*bunal correctionnel, vu la grande colère des ascendants de la fillette.

Les parents de Juliette prétendent, en effet, qu'elle a été séduite et initiée au vice par Roméo, et ont déposé une plainte contre lui en dépit de ses quatorze années.

WILLEMS

POCHARD VOLEUR. — Le nommé Alfred Nisen, 25 ans, demeurant à Willems, avait fêté le lundi

Après avoir visité pas mal de cabarets, il vint échouer l'après-midi chez M. Basez, cabaretier au hameau du Robijeux.

Il commanda une chope qu'il vida d'un trait comme s'il avait soif, puis, profitant de l'instant où il était seul dans le débit il prit un coupon de drap d'une valeur de 5 francs, qui se trouvait sur une chaise, puis il sortit.

Mais Nisen n'avait pas remarqué des enfants qui jouaient près de là, et qui, ayant vu le coup, crièrent au voleur !

Le pochard se sauva dans les champs et, se voyant poursuivi par le garde-champêtre, qui venait d'être prévenu, il abandonna son paquet.

Bien qu'allégé de son coupon de drap, le poivrot n'en fut pas moins rejoint par le garde qui le conduisit à la mairie. En cours de route, Nisen se rebella contre le garde.

Il sera poursuivi pour ivresse, vol et rébellion.

HEM

LA FERMETURE DES DEBITS DE BOISSONS. — Les autorisations de prolongation de l'heure de retraite seront dorénavant délivrées au secrétariat de la mairie pendant les heures d'ouverture du bureau, savoir : tous les jours de la semaine, de huit heures à midi, et de deux heures à six heures du soir ; le dimanche, de huit heures à dix heures du matin.

LYS

UN SOLDAT TOMBE D'UN TRAMWAY. — Dimanche vers neuf heures et demie du soir, Oscar Duquenne, soldat au 43e de ligne à Lille, demeurant à Lys, hameau de Cohem, était sur le tramway de Leers à Lille, venant de Leers où il avait été reconduire son amie.

Arrivé rue de Leers à Lys, juste en face de la maison du docteur Wartel, le car subit un choc violent, Duquenne, qui était sur la plateforme, — la chaîne de sûreté n'étant pas faite, — fut projeté hors de la voiture. Immédiatement il fut relevé par des témoins de l'accident, qui le transportèrent à l'estaminet Meurisse.

M. le docteur Wartel fut mandé en toute hâte, il constata une plaie très étendue au cuir chevelu derrière la tête et des contusions sur toute la longueur du dos.

M. Duquenne fut ensuite transporté au domicile de ses parents. Le praticien, qui craint des lésions *internes*, espère cependant que le blessé s'en tirera avec quelques jours de repo

FLERS-BREUCQ

LES MEFAITS DE L'ORAGE. — L'orage est tombé dans la soirée de lundi, sur l'estaminet du Vert Feuillage, rue d'Hem, tenu par *M. Arthur Prouvost*.

Il n'y a que des dégâts matériels insignifiants, la cheminée a été abattue.

— Dans la pâture de M. Mesplomb, au Pavé Bleu, un arbre a été déraciné.

GAZETTE TOURQUENNOISE

Une série d'escroqueries

La hardiesse de la Flamande était grande ; les dupes furent nombreuses.

M. Moulines, l'aimable commissaire de police du 2e arrondissement, a eu à s'occuper mercredi d'une affaire d'escroquerie fort banale en soi et que rend seul intéressante le nombre des victimes.

UN COUPLE

Le 18 mars, un couple *débarquait* à Tourcoing. Il venait de Courtrai. Le mari, Gustave d'Haese, charron de son métier, avait l'apparence d'un brave homme. La suite de ce récit établira d'ailleurs son honnêteté. La femme Marie Sylvie Delplancke, 34 ans, née à Swevegdem (Flandre occidentale), souple et rusée, parlait d'abondance et semblait experte en l'art de capter la confiance d'autrui. Les époux louèrent une chambre modeste chez M. Naessens, cabaretier, rue de Gand, 7 bis, Gustave D'Haese, à qui le travail ne fait pas peur, trouva facilement à s'occuper chez divers charrons du quartier qui le considérèrent tout de suite comme un ouvrier habile et ponctuel. Pendant que son mari travaillait, Marie Delplancke bavardait. Le travail disait-elle, se faisait rare à Courtrai et ce qui avait forcé son homme à s'exhiler.

Ce que ne disait pas la Flamande ,c'est qu'elle avait fait en Belgique 6 mois de prison pour escroquerie et que le parquet de Courtrai la recherchait pour nouvelles escroqueries. Le tribunal correctionnel de cette ville devait le condamner le 30 avril, par défaut, à 7 mois de prison et 50 francs d'amende.

HYPOTHETIQUE LIVRET
DE CAISSE D'EPARGNE

Quelques jours après son arrivée, Marie Delplancke s'en fut trouver son propriétaire Le 29 mars, lui dit-elle, mon mari se rendra à Courtrai où il se fera rembourser à la Caisse d'épargne une somme de 1400 francs. Nous sommes actuellement un peu gênés. Ne pouvez-vous nous prêter 30 francs ? » Le cabaretier prêta. Deux jours plus tard, Marie Delplancke récidiva. Il lui fallait encore 30 francs. De nouveau M. Naessens s'exécuta. Le 29 mars arriva. Dans la matinée, M. Naessens reçut la visite de sa locataire .« Mon mari va partir pour Courtrai, fit celle-ci ; mais avant de se rendre à la Caisse d'Epargne ,il passera chez un aveugle qui élève notre jeune enfant. Nous lui devons 40 francs. Avancez-les moi. Je vous devrai ainsi 100 francs qui vous seront remboursés ce soir ». Cette fois encore le *cabaretier s'exécuta.* C'est en vain que le lendemain il réclama son argent à la Flamande. Les formalités de remboursement, lui fut-il répondu, sont longues ; attendez. Le cabaretier attendit. Toujours vainement. De guerre lasse, il eut recours au charron qui, stupéfait ,déclara qu'il n'avait jamais *possédé de livret de caisse d'épargne.* Le pauvre homme signa une reconnaissance de 100 fr. Il a aujourd'hui remboursé 85 fr.

NOUVEAUX EXPLOITS
DE LA FLAMANDE

Là ne s'étaient et ne devaient pas s'arrêter les exploits de Marie Deplancke. Toujours à l'insu de son mari, elle s'était présentée le 29 mars à l'estaminet Charles Rigole, rue de la Latte, 108. Elle y conta qu'elle venait de prendre un estaminet rue de Gand. Le brasseur, alléguait-elle ,exigeait le paiement anticipé de 3 rondelles, du gaz et de la licence. Son mari se trouvant en Belgique pour y *recueillir un héritage, elle sollicitait* un prêt de 100 francs et exhibait hardiment deux lettres qu'elle avait fabriquées, l'une émanant de son mari, la seconde de sa sœur, toutes deux confirmant la nouvelle de l'héritage. Confiant, M. Rigole remit à sa visiteuse un billet de 100 francs. Deux *jours plus tard ,il lui avançait en outre* 62 francs. Au bout d'une semaine, n'étant pas remboursé ,il s'enquit, découvrit le charron, l'appréhenda et comprit qu'il avait été dupé. Le charron lui remboursa 82 francs et admonesta vertement sa compagne. Marie Delplancke était incorrigible. Elle allait le prouver.

ENCORE LE COUP DE L'HERITAGE

Il y a cinq semaines, elle se présentait chez Mme Verkams, cabaretière, rue de Gand, 279. « Je viens de Mouscron où m'attend un petit héritage. J'ai loué une maison à Tourcoing, rue Saint-Pierre. Mon mobilier est resté à Montaleux. Il me faut acquitter des droits de douane et de cambriolage. Je ne toucherai mon argent que dans quelques jours. Vous me rendriez grand service en m'avançant une petite somme ». Ce discours laissa la cabaretière assez indécise. Marie Delplancke dont l'audace est sans borne, mit sous les yeux de son interlocutrice, un imposant papier couvert de respectables cachets et adorné de nobles signatures. La cabaretière qui ne sait pas lire, s'inclina et prêta 20 francs. Or, ce papier qu'elle croyait être un titre d'héritage était la signification d'un jugement condamnant la Flamande à plusieurs mois de prison pour escroquerie !

AUTRES VICTIMES

Marie Delplancke poursuivit imperturbablement ses escroqueries. C'est ainsi qu'elle extorqua 25 francs à Mme Callonge, rentière, rue de Gand, 194 ; 10 francs à M. Vermersch, boucher, rue de Gand ; 30 francs à M. Yvon Dedekem, rue de Gand, 55. Chez Mme Dujardin, épicière, rue Saint-Roch, elle se fit remettre pour 12 francs d'épicerie et deux blouses. Elle raconta à toutes ces personnes l'histoire du livret et de l'héritage, agrémentant parfois son récit de variantes pittoresques. D'autres personnes, flairant l'escroquerie, l'éconduisirent. Ce sont les plaintes de quelques-unes de ses victimes qui amenèrent mercredi, son arrestation.

La voleuse reconnut sans difficulté l'exactitude de tous les faits dont on l'incriminait. Parfois un sourire gouailleur plissait ses lèvres. M. Moulines poursuit son enquête. Il est probable qu'aujourd'hui de nouvelles victimes se feront connaître.

LA GREVE DES MAÇONS

Le bruit de la reprise générale du travail a couru en ville mercredi ; il était inexact. Il est possible qu'une entente se produise, mais il n'y a encore rien de fait.

Un ouvrier arrêté mercredi matin pour entrave à la liberté du travail, a été relâché peu après, après avoir été interrogé par M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement.

LEURS RENTES

EN HEURTANT UN BRANCARD. — Au peignage de la Tossée, 157, rue de Roubaix, M. Emile Leclercq, 26 ans, homme de peine, rue du Centre, 9, s'est contusionné à la paroi thoracique gauche.

10 jours de repos.

EN HEURTANT UN METIER. — Chez MM. Jules Desurmont et fils, filateurs, rue de Bradford, Mme Philomène Hostyn, 37 ans, soigneuse rue de la Latte, s'est blessée à l'index gauche.

8 jours de repos.

EN SCIANT UNE BROCHE. — Chez MM. Charles Tiberghien et fils, 105, rue de Lille, M. Achille eCiteau, 25 ans, tourneur en bois, rue du Brun-Pain 163 s'est blessé au pouce droit.

8 jours de repos.

AU COURS D'UNE CHUTE. — Chez MM. Charles Tiberghien et fils, filateurs, 154, rue d'Anvers, M. Elie Gossart, 24 ans, rattacheur, rue de Verdun, 16, s'est contusionné à la main et à la jambe gauche.

8 jours de repos.

A LA SUITE D'UN EFFORT. — Au peignage Floris Lorthiois, 8, rue Charles Watine, M. Marcel Nessens, 28 ans, ajusteur mécanicien, rue du Touquet, 44, a été atteint d'un lumbago-traumatique.

8 jours de repos.

EN DEMONTANT UNE BROCHE. — A la filature Duvillier-Wattine, M. Louis Bernard, 28 ans, fileur, 28, rue du Cœur Joyeux, s'est blessé au pouce droit.

10 jours de repos.

EN MANŒUVRANT UN CRIC. — A l'usine d'électricité, M. Cyriaque Lefebvre, 40 ans, électricien, 19, rue des Orphelins, s'est blessé à la jambe gauche.

8 jours de repos.

AU THEATRE

La commission des travaux s'est rendue mardi après-midi au théâtre municipal, place Leverrier et a longuement examiné le bâtiment et ses dépendances qui vont subir de grandes transformations.

Les tourquennois auront, la saison prochaine, comme nous l'écrivions hier, leur troupe ; ils auront aussi un théâtre presque nouveau aménagé avec élégance et confort. Le nombre des places sera considérablement augmenté ; des loges vont être crées, etc.

Nous reviendrons d'ailleurs prochainement sur ce sujet.

ARRESTATION

Des agents de sûreté ont arrêté mercredi Arthur Bodin, 27 ans, ouvrier métallurgiste, rue de Roncq, cour Flipo, qui, n'ayant pu solder une amende de cinquante francs à laquelle il fut condamné le 27 décembre 1907, pour rebellion et coups à des agents devra purger vingt jours de prison ; les mêmes agents ont arrêté Alfred Dedewarder, 28 ans, journalier, rue des Francs, qui fera par contrainte, deux jours de prison pour non paiement d'une amende dont le frappa le tribunal de simple police le 8 février dernier.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 3 juin

Naissances. — Millescamps Marie, rue de Guisnes, 51.

Décès. — Dhénin Cécile, 43 ans, rue de Gand, 667 — Keirsbulsk Suzanne, 4 mois, rue du Cimbale, 91. — Demeer Louis, 21 ans, rue Nationale, 122. — Deleplanque Jean-Baptiste, 91 ans, rue d'Havré, 3.

PAS-DE-CALAIS

SAINT-OMER

Vol à la basilique Notre-Dame

Les vols dans les églises se poursuivent dans la région.

La nuit de mardi à mercredi, c'est à la basilique Notre-Dame, à Saint-Omer, que les malfaiteurs ont opéré.

Les voleurs ont dû se laisser enfermer, mardi soir, dans l'édifice. Ils ont visité à leur aise les diverses parties de l'église où il était possible de se rendre.

Ils n'ont pu, heureusement, s'emparer que de quelques bagues et médailles sans grande valeur marchande.

Les troncs n'ont pas été touchés.

Les malfaiteurs sont sortis par le vitrail de la chapelle où se trouvent les fonds baptismaux. A l'aide d'une échelle, prise dans la cathédrale, ils ont pénétré dans cette chapelle, en passant au-dessus de la fermeture en marbre.

Au cours de l'opération, ils ont fait tomber une partie du haut de cette fermeture. Avec l'échelle, les malandrins n'ont eu ensuite qu'à passer par la lucarne assez grande, réservée dans le vitrail, et à se laisser glisser le long du mur qui fait face à la rue Henri Dupuis.

Une enquête est ouverte par la police.

LE BON FUMEUR
NE VEUT PLUS FUMER
d'autre Papier à Cigarettes
QUE LE
Zig-Zag
GOMMÉ
NON GOMMÉ
et BOUT LUSTRÉ
Le Zig-Zag se vend exclusivement dans les débits de tabac. FUMEURS. EXIGEZ-LE !

Tribunal correctionnel de Lille

MARCHAND IMPROVISE. — Sous le titre « Amateur d'asperges », nous avons narré les exploits d'Auguste Kiemmel, 44 ans, journalier à Lille.

Le 31 mai, il accompagnait un ami, M. Platteau Louis, 31 ans, marchand de 4 saisons, qui, ayant besoin de porter un télégramme à la poste, abandonna pour un instant sa balladeuse.

Kiemmel, sans hésiter, s'en empara et continua, à son compte, la tournée du marchand vendant 60 centimes ce qui avait coûté 1 fr. 20.

Il en avait vendu 18 bottes quand son commerce fut interrompu par la police. On voit qu'il était en réalité plus amateur d'argent, aisément transformable en boissons alcoolisées, que du savoureux et diurétique légume.

Il est condamné à 4 mois de prison et 25 fr. d'amende.

Après quoi, on boucle les salles d'audience jusque jeudi 11 juin, le beau temps et la Pentecôte mettant les vacances au rôle.

AFFAIRES DIVERSES. — Un vieux récidiviste, Mullier Alphonse, 54 ans, 20 fois condamné, s'est fait servir à Tourcoing, pour 1 fr. 70 de consommations qu'il ne pouvait pas payer et contrevenu pour la moultième fois, à un arrêté d'expulsion. Un an de prison.

— 1 mois et 16 francs à Cattel Louis, 30 ans, pour abus de confiance au préjudice de M. Lebargy de Lille, son patron.

— 40 jours à Godart Désiré, 27 ans, journalier, pour expulsion.

— Tickozinsy Cain, cet individu inculpé de vol au rendez-moi dans diverses maisons de Lille, a été, sur les instances de son père, mis en liberté provisoire

— Tisseure Auguste, 28 ans, a volé à M. Cresson, employé, une bicyclette garée et enchaînée dans le vestibule du Crédit lyonnais, de Roubaix. 4 mois de prison.

FAIT DE GREVE. — Nous avons raconté les faits qui valent à Dhérinck Victor, 28 ans, maçon à Roubaix, sa comparution en correctionnelle.

Rue Winoc-Choquel, vendredi vers dix heures du matin, il a pris par les jambes M. Tacq, charretier chez M. Masquillier entrepreneur, l'a tiré en bas de son véhicule, puis frappé à coups de pied à la tête et dans les jambes.

Pendant ce temps-là, d'autres grévistes, ils étaient 250, renversaient les chariots et lançaient quelques briques vers les agents, dont aucun ne fut blessé heureusement.

M. Caudron, substitut, requiert une peine sévère et sans sursis contre Dhérinck, qui est condamné à deux ans de prison.